

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 17 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/09/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/09/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2024/086 – Location - Salon de coiffure - dégrèvement de loyer

Vu la délibération n° 2024/045 en date du 22 mars 2024, modifiée par délibération n° 2024/070 du 27 juin 2024 relative au bail commercial du salon de coiffure ;

Vu le bail commercial par la Commune de Marçon à la Société L'HAIR NATUREL, représentée par Mme Yaël GOZLAN en date du 13 juillet 2024 pour la location du salon de coiffure situé sis 4 Place de l'Eglise à compter du 1er juin 2024 pour une durée de 9 ans ;

Vu les travaux effectués par la Société L'HAIR NATUREL dans le salon de coiffure ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer à la Société L'HAIR NATUREL l'exonération du mois de loyer d'octobre 2024, soit un montant de 311.03 € pour la location du salon de coiffure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/09/2024

Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GODREAU Bruno